



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-21

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Changement de nom de la communauté de communes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes a voté son nouveau nom : « Communauté de communes des coteaux du val d'Arros »

Conformément à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, le Conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer sur le sujet.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce changement de nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De donner un avis favorable au changement de nom « Communauté de communes des coteaux du val d'Arros »

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-22

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 relatif au protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 1^{er} avril 2014 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Claude DELAS, Monique GAILHOU, Marie-Thérèse BRUZAUD, Régis PIERROT et Jean-Louis GABAS.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 43 %.

Considérant que pour une commune entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16,5 %.

Considérant qu'en vertu de l'article L2123-24-1 il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal dans les limites prévues par le II de l'article L. 2123-24. Cette indemnité est au maximum égale à 6 % du terme de référence mentionné au I de l'article L. 2123-20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, avec application au 1^{er} janvier 2017 :

1. De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170413-2017-22-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

- Camille DENAGISCARDE, Maire : 40 % de l'indice terminal
- Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire : 15,75 % de l'indice terminal
- Monique GAILHOU, Deuxième Adjoint au Maire : 15,75 % de l'indice terminal
- Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire : 15,75 % de l'indice terminal
- Régie PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire : 15,75 % de l'indice terminal
- Jean-Louis GABAS, conseiller municipal délégué : 6 % de l'indice terminal

2. D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Tournay. The seal features a central emblem with a figure and a crown, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE TOURNAY'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-23

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Renouvellement et actualisation du contrat de concession pour la distribution de gaz naturel sur la commune DE TOURNAY entre la Ville et GRDF

La commune de TOURNAY dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF. Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 08 juin 1990 pour une durée de 30 ans. Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 04/04/2017 en vue de le renouveler.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.1411-12 prévoyant que « les dispositions des articles L. 1411-1 à L.1411-11 ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque la loi institue un monopole au profit d'une entreprise [...] » ;

Vu les lois n°46-628 du 8 avril 1946, n°2003-8 du 3 janvier 2003 et n°2006-1537 du 7 décembre 2006, instituant un monopole de la distribution publique de gaz naturel au profit de Gaz de France et transférant ce monopole à GRDF, gestionnaire de réseau de distribution issu de la séparation juridique imposée à Gaz de France,

Vu l'article L.111-53 du code de l'énergie au titre duquel GRDF est seule à pouvoir assurer la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive,

Le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

✓ La convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170413-2017-23-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

- ✓ Le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
 - GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte
 - GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants
- ✓ 5 documents annexes contenant des modalités spécifiques :
 - Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GRDF
 - Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions
 - Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel
 - Annexe 3 bis : présente le catalogue des prestations de GRDF
 - Annexe 4 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz
 - Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), présente des avantages pour la commune comme par exemple :

- ✓ La ville percevra une redevance de fonctionnement annuelle dont le but est de financer les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 1 397 euros pour l'année 2017.
- ✓ Chaque année, GRDF établira un rapport d'activité sur l'exercice écoulé
- ✓ Le système de suivi de la performance du concessionnaire permet l'appréciation de l'amélioration du service public de distribution de gaz naturel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe à la présente délibération
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.

Fait et délibéré le 13 avril 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Tournay. The seal features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE DE TOURNAY' around the perimeter. A black ink signature is written over the seal and extends to the left.

Camille DENAGISCARDE

DELIBERATION n°2017-24

SEANCE 13 AVRIL 2017

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Location du presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de régulariser la situation administrative du presbytère par la signature d'un bail.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer annuel à 250 € dès lors qu'un curé sera affecté à la paroisse de Tournay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'autoriser la location du presbytère situé 8 avenue de Toulouse à l'association diocésaine de Tarbes à partir du 1^{er} mai 2017 pour une durée de 6 ans
2. De fixer le montant du loyer du presbytère à 200 € mensuel et à 250 € lorsqu'un curé sera affecté à la paroisse
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170413-2017-24-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-25

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Travaux d'électricité au presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de rénover le presbytère. Il convient de faire intervenir un électricien pour la remise aux normes du bâtiment. Trois entreprises ont été consultées. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la moins disante, celle de Bernard NOGUES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De retenir la proposition de Bernard NOGUES pour un montant de 8 913,49 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170413-2017-25-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-26

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Marchés pour l'aménagement et l'optimisation d'une micro-crèche et du relais d'assistantes maternelles

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement du marché pour l'aménagement et l'optimisation d'une micro-crèche et du relais d'assistantes maternelles. La Commission d'Appel d'Offres s'est réuni le 3 avril 2017 pour ouvrir les plis.

L'analyse des offres faite par l'architecte Sébastien GANEO lui permet de proposer au Conseil municipal de retenir les offres suivantes pour un montant total de 148 029,93 € HT :

- Lot 1 Démolition – Gros Œuvre – Ravalement : VIGNES pour 29 900,00 €
- Lot 2 Charpente bois – Couverture métallique – Zinguerie : Toiture Bigourdane pour 9 864,25 €
- Lot 3 : Menuiseries extérieures Aluminium : SMAC pour 22 125,00 €
- Lot 4 : Menuiseries intérieures : Les menuisiers bagnérais pour 15 501,12 €
- Lot 5 : Cloisons – Plafonds – Isolation : Jugues pour 15 728,68 €
- Lot 6 : Electricité – Chauffage électrique : Electricité Générale pour 23 716,00 €
- Lot 7 : Plomberie – Sanitaires – VMC : APICS pour 9 747,57 €
- Lot 8 : Faïences : Oliveira Rogel pour 753,39 €
- Lot 9 : Peinture – Revêtement de sols : Bouysonnie pour 18 431,83 €
- Lot 10 : Serrurerie : Toiture Bigourdane pour 2 262,09 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir les propositions ci-dessus pour un montant de 148 029,93 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170413-2017-26-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-27

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Tarifs ALSH de avril à mai 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour avril 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Escaladieu du 14 avril 2017 : Quotient 1 : 7 €, Quotient 2 : 8 €, Quotient 3 : 9 €, Quotient 4 : 10 €, Quotient 5 : 11 €, Quotient 6 : 12 €
- Tarbes Jardin Massey du 17 février 2017 : Quotient 1 : 6 €, Quotient 2 : 7 €, Quotient 3 : 8 €, Quotient 4 : 9 €, Quotient 5 : 10 €, Quotient 6 : 11 €

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170413-2017-27-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-28

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Taxes et produits irrécouvrables 2017

Le comptable public expose aux membres du Conseil municipal qu'il n'a pas pu recouvrer les titres cotes ou produits portés sur l'état ci-dessous. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

	Sommes non recouvrées
2012	564,95 €
2013	408,05 €
2014	707,25 €
TOTAUX	1680,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accorder décharge au comptable des sommes ci-dessus

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170413-2017-28-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-29

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Compte de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170413-2017-29-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

DELIBERATION n°2017-30



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Compte administratif 2016

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	734 587,07	0,00	228 449,07	0,00	963 036,14
Opérations exercice	1 171 756,24	1 438 331,46	378 304,83	142 423,69	1 550 061,07	1 580 755,15
Totaux	1 171 756,24	2 172 918,53	378 304,83	370 872,76	1 550 061,07	2 543 791,29
Résultats de clôture	0,00	1 001 162,29	7 432,07	0,00	7 432,07	1 001 162,29
Restes à réaliser	 	 	65 000,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	1 171 756,24	2 172 918,53	443 304,83	370 872,76	1 615 061,07	2 543 791,29
Résultats av affect.	0,00	1 001 162,29	72 432,07	0,00	0,00	928 730,22

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170413-2017-30-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-31

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Affectation des résultats de l'exercice 2016

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2016 :	235 881,14 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2015 :	228 449,07 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2017 :	7 432,07 €
Restes à réaliser en dépenses :	65 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	72 432,07 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2016 :	266 575,22 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2015 : (après affectation des résultats de 2015)	734 587,07 €
Excédent cumulé à affecter :	1 001 162,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 72 432,07 €
Supplément disponible : _____ 928 730,22 €
- Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 928 730,22 €
- Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 928 730,22 €

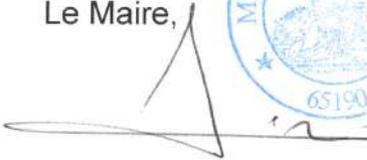
Inscriptions au budget 2017 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	7 432,07 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes : (un titre de recettes sera établi pour ce montant)	72 432,07 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	928 730,22 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	65 000,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-32

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Adoption budget primitif exercice 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif 2017 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE, décide :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif 2017,
2. D'adopter le projet de budget primitif 2017 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF 2017		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	3 499 974,29 €	3 499 974,29 €
FONCTIONNEMENT	2 286 562,22 €	2 286 562,22 €
TOTAL	5 786 536,51 €	5 786 536,51 €

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-33

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Taux de la fiscalité communale pour 2017

Aux termes de l'article 1636b sexies du Code Général des Impôts, le Conseil municipal a compétence pour voter chaque année, par une délibération distincte de celle approuvant le budget primitif, le taux des impositions directes à percevoir par la commune.

Le Maire suggère de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2017.

	Bases estimées en 2017	Taux 2016	Taux 2017	Produit fiscal estimé 2016
Taxe d'habitation	1 978 000 €	16,63 %	16,63 %	328 941 €
Taxe foncière (bâti)	1 429 000 €	10,77 %	10,77 %	153 903 €
Taxe foncière (non bâti)	27 600 €	42,81 %	42,81 %	11 816 €
CFE	366 600 €	25,05 %	25,05 %	91 833 €
				586 493 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De maintenir les taux de la fiscalité locale pour 2017 soit :
 - 16,63 % pour la taxe d'habitation
 - 10,77 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
 - 42,81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - 25,05 % pour la cotisation foncière des entreprises

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-34

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Convention de servitudes pour l'implantation d'un coffret électrique – Esplanade de la gare

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande du bureau d'études techniques d'ENEDIS d'implantation d'un poste et d'un coffret électrique en limite de propriété communale. Il s'agit du transformateur qui alimentera les panneaux de la halle photovoltaïque sur l'esplanade de la gare. A cet effet, une convention de servitudes doit être signée entre ENEDIS et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170413-2017-34-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 17/04/2017

DELIBERATION n°2017-35

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Subventions aux associations 2017 - 2

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2017, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Association des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées : 50 €
- ✓ Pétanque Club Tournayais : 320 €
- ✓ Agence Départementale d'Information sur le Logement de Hautes-Pyrénées : 310 €
- ✓ Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles de Hautes-Pyrénées : 250 €

Fait et délibéré le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170413-2017-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017